

sportifs ou centres médico-sportifs, gérés par la municipalité et pilotés par une équipe pluridisciplinaire (éducateur-évaluateur, médecin du sport, diététicien). Ils permettraient ainsi une évaluation-bilan de la condition physique, comportant des conseils d'hygiène de vie et de pratique sportive, et une orientation adéquate vers les structures associatives et vers des structures médicales en cas de besoin. Dans un second temps, la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation de la condition physique de différentes classes de population se référant au programme d'évaluation Eurofit (Conseil de l'Europe) autoriserait une adaptation des pro-

grammes d'encouragement, en faisant de cette évaluation un véritable indicateur de santé publique ;

- d'initier un carnet « condition physique et santé », établi dès l'enfance jusqu'à la vie d'adulte, dans lequel seraient reportés les certificats d'aptitude, les évaluations de la condition physique, les conseils d'hygiène de vie et de pratique, les programmes d'entraînement individualisés. Un examen orienté vers la pratique de l'activité physique a été inclus au carnet de santé de l'enfant dans ce sens en 1995. L'opportunité de son incorporation à la carte santé devrait être étudiée ;

La pratique sportive

L'éducation physique à l'école

L'éducation physique fait partie de l'enseignement obligatoire en France.

L'enseignement de l'EPS au niveau préélémentaire et élémentaire est dispensé par les maîtres (instituteurs ou professeurs des écoles), qui sont des enseignants généralistes. Certaines activités physiques ou sportives peuvent être encadrées par des intervenants extérieurs (éducateurs). La scolarité est divisée en trois cycles au cours desquels les élèves doivent acquérir un savoir-faire.

L'enseignement de l'EPS au collège et au lycée (2 à 3 heures hebdomadaires) est dispensé par des professeurs d'éducation physique, qui sont des enseignants spécialisés (quatre années d'étude) formés au sein des UFR APS.

À côté de l'enseignement obligatoire, la pratique volontaire est également encouragée.

Pour l'école primaire, deux fédérations (Usep et Ufolep) regroupent les associations proposant des activités sportives et organisant des compétitions.

Des fédérations jouent ce rôle pour le secondaire (Union natio-

nale du sport scolaire et UGSEL) et pour l'université (Fédération nationale du sport universitaire et Union nationale des clubs universitaires).

L'encadrement dans ces associations scolaires est fait par les maîtres au niveau primaire et par les professeurs d'éducation physique pour le secondaire.

Des sections scolaires spécialisées avec aménagement d'horaires existent pour les sportifs de haut niveau dans certaines disciplines.

Jeunes en dehors de l'école

Les jeunes ont la possibilité de pratiquer le sport dans différentes structures associatives, municipales ou privées, soit régulièrement sur leur lieu de vie, soit de façon ponctuelle, à l'occasion de stages ou de découverte.

Pour les plus jeunes, des écoles de sport fonctionnent dans les associations affiliées aux fédérations sportives et dans des structures municipales. Elles proposent pendant l'année scolaire une initiation sportive régulière encadrée et, éventuellement, la pratique de compétitions.

Pour les adolescents, les associa-

tions, les municipalités ou les structures privées proposent le plus souvent une activité d'entraînement et des compétitions, mais peuvent également proposer selon les cas, des activités d'initiation, de découverte d'un sport, ou des activités de pratique de loisir et de détente.

Des stages sportifs occasionnels sont organisés par les différentes structures, soit localement, soit dans des sites touristiques pendant les vacances. Ils peuvent être de différents niveaux (initiation-découverte, perfectionnement ou entraînement-préparation aux compétitions).

De plus en plus, les centres de vacances proposent des thèmes à dominante sportive (et/ou culturelle).

Les adultes et la pratique sportive

Les possibilités de pratique sont à peu près identiques à celles des jeunes en dehors de l'école et font appel au mouvement sportif associatif, aux municipalités, aux structures à but lucratif et aux associations sportives des comités d'entreprise.

Michelle Pflug